



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/05/13

Reçu en Préfecture le : 29/05/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 mai 2013
D - 2013/332

Aujourd'hui 27 mai 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mr Josy REIFFERS (présent à partir de 17h00)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

Hôtel de Ville. Restauration du Salon doré. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le salon Fourcade dit salon doré, est une ancienne antichambre qui distribuait les salons de réception et reliait le vestibule d'entrée au grand escalier de l'Hôtel de Ville. Le plan de la pièce n'a pas été modifié depuis la création du Palais Rohan, à l'exception du déplacement de la porte de communication avec le vestibule et de la création d'une cheminée à la fin du XIXème siècle.

L'aspect général de ce salon n'est pas convenable, aussi, des dispositions ont été prises par délibération n° D-2012/385 en date du 16 juillet 2012 pour effectuer rapidement des travaux de restauration du décor de cette pièce. Ils permettront également de remettre à niveau les installations techniques (électricité, sonorisation...)

Le montant des marchés de travaux attribués, après procédure adaptée, s'élève à **119 769,51 € HT**.

Dans le cadre de ces travaux, certains ajustements sont nécessaires en raison d'un problème lié à la fragilité d'un ouvrage constituant le plafond de ce salon et d'arrêts d'intervention consécutifs à la situation du site (manifestations, réunions).

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 1 – Marché n° 2012-485 – Entreprise LIMOUSIN

	Montant en € HT
Montant initial du marché	41 284,65
Montant du présent avenant	- 2 065,30
Nouveau montant du marché	39 219,35

Lot n° 3 – Marché n° 2012-487 – Entreprise BRETOU B-DECOR

- Pose d'un grillage galvanisé pour reprise du plafond

	Montant en € HT
Montant initial du marché	15 065,68
Montant du présent avenant	2 695,00
Nouveau montant du marché	17 760,68

Lot n° 5 – Marché n° 2012-489 – Entreprise PRUILH

- Avec Option rideaux

	Montant en € HT
Montant initial du marché	29 150,50
Montant du présent avenant	1 131,00
Nouveau montant du marché	30 281,50

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à 121 530,21 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 020 article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 mai 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE